

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® ROACH

Version 2.0 / CDN
102000019404

1/11

Date de révision: 03/02/2018
Date d'impression: 03/02/2018

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial MAXFORCE® ROACH

Code du produit (UVP) 79276222

Numéro de la FDS 102000019404

No. d'Enregistrement PCP 24240

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Insecticide

Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada

Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours) 1-800-334-7577

Numéro de téléphone pour des informations sur le produit 1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction: Catégorie 1B

Étiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® ROACH

Version 2.0 / CDN
102000019404

2/11

Date de révision: 03/02/2018
Date d'impression: 03/02/2018

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence

Ne pas respirer les vapeurs.

Laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

EN CAS d'exposition ou d'un malaise:

Consulter un médecin.

Garder sous clé.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.

Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Hydramethylnon	67485-29-4	2.15

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux

Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec les yeux

Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® ROACH

Version 2.0 / CDN
102000019404

4/11

Date de révision: 03/02/2018
Date d'impression: 03/02/2018

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage La nature du produit dans son emballage commercial, rend improbable tout déversement. Toutefois dans le cas de quantités significatives déversées les mesures suivantes sont applicables. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.
Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Éviter une exposition directe au soleil. Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaires, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® ROACH

Version 2.0 / CDN
102000019404

5/11

Date de révision: 03/02/2018
Date d'impression: 03/02/2018

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle officielle.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.
Protection des mains	Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
Mesures générales de protection	Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	havane
Etat physique	gel
Odeur	de moisi caractéristique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Donnée non disponible
Poids spécifique	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point de fusion / congélation	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	partiellement soluble
Energie minimale d'inflammation	Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® ROACH

Version 2.0 / CDN
102000019404

6/11

Date de révision: 03/02/2018
Date d'impression: 03/02/2018

Température de décomposition	Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Viscosité	50,000 - 140,000 cps à 25 °C
Point d'éclair	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Explosivité	Non applicable

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Décomposition thermique	Non applicable
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Matières incompatibles	Stocker dans l'emballage d'origine.
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition	Ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux
Effets immédiats	
Œil	Peut provoquer une irritation minime après un contact direct prolongé.
Peau	Peut provoquer une irritation minime après un contact direct prolongé.
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion.

Informations sur les effets toxicologiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® ROACH

Version 2.0 / CDN
102000019404

7/11

Date de révision: 03/02/2018
Date d'impression: 03/02/2018

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Donnée non disponible

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Lapin) > 2,000 mg/kg

Irritation de la peau Pas d'irritation de la peau (Lapin)

Irritation des yeux Pas d'irritation des yeux (Lapin)

Sensibilisation Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Hydramethylnon : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : Testicules, Reins.

Evaluation de la mutagénèse

Hydramethylnon : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagénèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Hydramethylnon : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

ACGIH

Aucun(e).

NTP

Aucun(e).

IARC

Aucun(e).

OSHA

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Hydramethylnon : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Hydramethylnon : Cette substance a provoqué de lésions testiculaires et d'infertilité des mâles.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Hydramethylnon : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Hydramethylnon : Cette substance a provoqué un retard de croissance fœtale.

Information supplémentaire

Les données sur la toxicité aiguë proviennent d'une formulation similaire.
Les informations sur la toxicité non-aiguë concernent la(les) matière(s) active(s).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® ROACH

Version 2.0 / CDN
10200019404

8/11

Date de révision: 03/02/2018
Date d'impression: 03/02/2018

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons	CL50 (Ictalurus punctatus (Poisson-chat tacheté)) 0.09 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique hydramethylnon.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	NOEC (Daphnia magna (Puce aquatique)) 0.000088 mg/l Durée d'exposition: 21 jours La valeur fournie concerne la matière active technique hydramethylnon. CE50 (Mysidopsis bahia (crevette de mysid)) 0.0544 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique hydramethylnon.
Toxicité des plantes aquatiques	CE50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)) 0.01112 mg/l Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique hydramethylnon.
Biodégradabilité	Hydramethylnon: Pas rapidement biodégradable
Koc	Hydramethylnon: Koc: 730000
Bioaccumulation	Hydramethylnon: Facteur de bioconcentration (FBC) 34,900 Ne montre pas de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Hydramethylnon: Immobile dans le sol
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit	Utiliser de préférence tout le produit en observant les instructions sur l'étiquette. Si l'élimination d'un produit inutilisé est nécessaire, suivre les instructions de l'étiquette et les directives applicables locaux. Ne jamais mettre le produit non utilisé dans des égouts dedans ou au dehors. Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser des récipients vides. Perforer le récipient pour éviter la réutilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® ROACH

Version 2.0 / CDN
102000019404

9/11

Date de révision: 03/02/2018
Date d'impression: 03/02/2018

Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.
Consulter les règlements nationales et locales concernant l'élimination
correcte de containers.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (HYDRAMETHYLNON)

49CFR

Marchandise non dangereuse / matière non-dangereuse

IMDG

Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (HYDRAMETHYLNON SOLUTION)

IATA

Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (HYDRAMETHYLNON SOLUTION)

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

Autres Informations

Exempté de la réglementation si transporté par route ou voie ferrée conformément au règlement sur le TMD 1.45.1.
Cette exemption permet de ne pas rédiger de document d'expédition des marchandises dangereuses ou de ne pas apposer les indications de dangers des marchandises dangereuses lors d'un transport routier ou ferroviaire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® ROACH

Version 2.0 / CDN
102000019404

10/11

Date de révision: 03/02/2018
Date d'impression: 03/02/2018

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 24240

Réglementations Fédérales Américaines

Liste TSCA

Acide oléique	112-80-1
Saccharose	57-50-1
Sorbitol	50-70-4
huile de soja	8001-22-7
glycérides en C16-18, mono- et di-	85251-77-0

US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes

Non applicable

SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique

Hydramethylnon 67485-29-4

Rapports réglementaires des États-Unis

CA Prop65

Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer.

Selon l'Etat de Californie ce produit contient une substance chimique qui provoque des malformations congénitales ou du risque pour la reproduction.

Hydramethylnon	67485-29-4	Toxique pour le développement.
Hydramethylnon	67485-29-4	Substance toxique pour la reproduction chez les mâles.

Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis

Hydramethylnon	67485-29-4	NJ
Acide oléique	112-80-1	RI
Saccharose	57-50-1	MN, RI
huile de soja	8001-22-7	MN, RI

Réglementations Canadiennes

Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances)

Acide oléique	112-80-1
Saccharose	57-50-1
Sorbitol	50-70-4
huile de soja	8001-22-7
glycérides en C16-18, mono- et di-	85251-77-0

Environnement

CERCLA

Aucun(e).

Eau Pure Section 307 Priorité Polluants

Aucun(e).

Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination

Aucun(e).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® ROACH

Version 2.0 / CDN
102000019404

11/11

Date de révision: 03/02/2018
Date d'impression: 03/02/2018

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérogènes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Danger Physique - 0 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Révision selon la réglementation canadienne relative au SIMDUT actuellement en vigueur (SIMDUT 2015).

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 03/02/2018

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.